

**Lundi 4 mars à 14 h 30**

**COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES FONDS EUROPEENS  
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

**(M. le Ministre Président Demotte)**

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Jean-Luc CRUCKE sur la ratification du traité budgétaire européen

## **Jean-Luc CRUCKE sur la ratification du traité budgétaire européen**

Le traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance doit être présenté, dans les prochains mois, à la ratification des différents Parlements belges.

La présidente de l'une des composantes de la majorité a, d'ores et déjà, signalé que son parti ne voterait pas le texte tel quel. Mme Hoyos rappelle que le traité prévoit que l'on peut déroger à l'orthodoxie budgétaire "dans des circonstances exceptionnelles" et de citer, au titre d'exemple, Arcelor, la réduction des gaz à effet de serre, la lutte contre la pauvreté ...

Le gouvernement partage-t-il ce point de vue et considère-t-il que la Wallonie se trouve en situation de pouvoir déroger au Traité ? Souscrit-il à l'analyse de Mme Hoyos et estime-t-il que l'adoption du Traité nous placera dans une position qui nous forcera "à arrêter la modernisation de la Région" ? Le gouvernement s'est-il mis d'accord sur une modification du texte ? Laquelle et quelles en seront les conséquences sur le processus de ratification intra-belge ?